

18 juin 2015 -12:13

Campagne d'inspection auprès des garagistes et des centrales de pneus : nécessité de mieux communiquer sur le label européen du pneu.

Le service d'inspection de la Direction générale Environnement du SPF Santé publique a procédé cette année à l'inspection des distributeurs de pneus. La vérification a porté sur la présence du label européen sur les pneus ainsi que sur l'information donnée par le vendeur sur le label avant l'achat de pneus.

Cette année, 40 points de vente ont fait l'objet d'un contrôle. Le label européen était apposé sur les pneus dans tous les points de vente. Toutefois, la communication relative à ce label a été insuffisante dans près de 25 % des points de vente : dans 9 d'entre eux, cette information ne figurait pas sur la facture. Et dans 3 de ces points de vente, l'information n'a pas été communiquée au client avant la vente.

D'un autre côté, il semble que très peu de consommateurs soient au courant de l'existence du label. Il constitue pourtant un moyen idéal pour aider le consommateur dans son choix de nouveaux pneus. Il combine en effet trois critères de prestation qui ont un impact sur l'environnement, sur la sécurité routière, mais aussi sur le portefeuille.

C'est pourquoi cette année le SPF Santé publique a lancé une campagne visant à informer le consommateur et à l'inciter à s'enquérir auprès du distributeur de pneus à propos du label du pneu et des 3 critères de performance : résistance au roulement, distance de freinage sur sol mouillé et nuisances sonores. La résistance au roulement d'un pneu a une incidence sur la consommation de carburant, la distance de freinage sur sol mouillé constitue un critère de sécurité majeur et en choisissant un pneu moins bruyant, vous apportez votre contribution à la réduction du bruit dû à la circulation.

« Le label européen du pneu est un outil qui aide le consommateur à faire un choix à la fois économique et durable, et je m'en réjouis », dit Marie-Christine Marghem, Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable.

Cette campagne est soutenue par l'IBSR (Institut belge pour la Sécurité routière), qui souligne l'aspect sécurité :

"La surface de contact entre une voiture et le sol équivaut à quatre fois celle d'une carte postale. Cette petite superficie doit assurer une tenue de route et une adhérence idéales par tous les temps. Il s'agit d'une garantie essentielle de sécurité. L'objectif du label européen est d'encourager les utilisateurs finaux à acheter les pneus les plus "efficaces" et les fabricants à optimiser l'ensemble des paramètres au-delà des normes qui ont déjà été atteintes, ce qui ne peut être que bénéfique pour la sécurité routière".

Le SPF Mobilité et Transports participe également à cette campagne. Il contribue avec le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement à l'élaboration d'une série de règles européennes auxquelles un pneu doit satisfaire lors de sa mise en vente sur le marché. C'est ce qu'on appelle les normes de produits, qui constituent les exigences minimales auxquelles un pneu doit répondre. Ces normes contiennent des spécificités quant aux propriétés du pneu, des méthodes d'essai, son marquage ou encore l'étiquetage.

« Ces normes sont essentielles pour la sécurité sur nos routes ; elles permettent aussi de réduire l'impact

sur notre environnement et nous garantissent le choix d'un pneu qui tient la route » ajoute Jacqueline Galant, Ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol, la SNCB et Infrabel. « C'est pourquoi le SPF Mobilité et Transports prête son concours à cette campagne, via son site web notamment. Quand il s'agit de sécurité et de consommation, les pneus jouent un rôle essentiel. »

En savoir plus ? www.pneusconseils.be / www.bandentips.be. Vous y trouverez non seulement un complément d'explication à propos du label du pneu, mais également des conseils pour vos pneus, ainsi qu'un module de calcul qui vous permettra de calculer l'avantage que représente pour vous un nouveau train de pneus.

Contact :

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Joëlle Smeets,

Tél. 02 524 95 05, GSM 0474 49 84 41

E-mail joelle.smeets@environnement.belgique.be

SPF Mobilité et Transports

Madame Vasantha Fagard - Porte-parole

Tél. 02 277 33 53, GSM 0478 956 403

E-mail Vasantha.Fagard@mobilit.fgov.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Eurostation II

Place Victor Horta 40 bte 10

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 524 97 97

<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier

Porte-parole (FR)

+32 475 93 92 71

+32 2 524 99 21

vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans

Chef du Service Communication externe &

Porte-parole

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe

Porte-parole (NL)

+32 2 524 96 91

+32 486 12 67 98

heleen.vandenberghe@health.fgov.be